



## Rester en France de façon légal

Par **Antoun**, le **11/02/2019** à **19:27**

Bonjour Maitre

Je suis rentre en France avec visa court séjour ( type C ) depuis 2 mois et demi le 22 – 11 - 2018 et je suis marié avec ma femme ( porte titre de Séjour 10 ans – elle est réfugiée ) au mairie de Francheville en 09 – 02 - 2019 et j'aime bien rester en France de manière légal mais je suis stressé car mon visa va terminé dans 5 jours . on a tous les documents nécessaires au nom de nous deux ( contrat de bail + quittance de loyer + assurance de loyer + Facture EDF + Facture téléphone fixe + compte banquer + 12 dernières fiche de salaire a elle + avis d'impôt ) . Merci de me renseigner si c'est possible de rester en France de façon légal sans rentrer au pays et si oui avec l'aide de vous comme avocat je suis prés pour les charges le plus tôt possible avant que mon visa sera expirée

Bonne journée , Cordialement

Rami ANTOUN

Par **youris**, le **12/02/2019** à **10:11**

bonjour,

si votre épouse a un titre de séjour, elle peut faire une demande de regroupement familial auprès de la préfecture, mais il y a des condtions de revenus et de logement.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166>

salutations